

« Penser ce que nous faisons »

Hannah Arendt and International Relations. Reading Across the Lines. Sous la direction de A. Lang et J. Williams. Palgrave Press, Macmillan, 236 p.

Martin Provencher

Numéro 211, novembre–décembre 2006

Hannah Arendt : au-delà d'un centenaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16609ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Provencher, M. (2006). « Penser ce que nous faisons » / *Hannah Arendt and International Relations. Reading Across the Lines.* Sous la direction de A. Lang et J. Williams. Palgrave Press, Macmillan, 236 p. *Spirale*, (211), 33–34.

« Penser ce que nous faisons »

HANNAH ARENDT AND INTERNATIONAL RELATIONS. READINGS ACROSS THE LINES

Sous la direction de A. Lang et J. Williams

Palgrave Press, Macmillan, 236 p.

par MARTIN PROVENCHER

C'est un secret de Polichinelle que la philosophie politique de Hannah Arendt a été conçue du point de vue des relations internationales. Pourtant, avant que Lang et Williams ne prennent l'heureuse initiative de faire paraître cet ouvrage collectif, on ne trouvait aucun titre entièrement consacré à Arendt dans ce domaine. Pour expliquer cette absence, on peut évoquer le fait que Arendt a très peu écrit directement sur les relations internationales. Ses commentaires sont dispersés au fil de son œuvre et ils sont presque toujours de nature circonstancielle. Il n'est donc pas facile de reconstruire sa conception de ces relations. Mais on n'a pas besoin d'admettre qu'il existe une théorie arendtienne des relations internationales. On peut commencer par se servir de la philosophie d'Arendt pour jeter un nouvel éclairage sur certains aspects de la théorie de ces relations et de la politique internationale contemporaine. Sous ce double rapport, ce livre remplit manifestement sa promesse. Il s'inscrit dans la foulée des approches multidisciplinaires des relations internationales et il intéressera aussi bien les étudiants que les chercheurs dans ce domaine. Une certaine familiarité avec l'œuvre d'Arendt en facilitera sans doute la lecture, mais elle n'est pas indispensable. Les éditeurs ont en effet pris soin de présenter un résumé de la pensée d'Arendt dans leur introduction, et une courte biographie rédigée par Patricia Owens permet au néophyte de se situer.

Les neuf textes qui constituent les chapitres de ce volume ont des origines, des approches et des thèmes différents. Certains sont des versions remaniées d'une conférence au colloque de l'International Studies Association en 2002, d'autres, des contributions originales. En ce qui a trait à la méthode, l'exégèse côtoie l'interprétation créative. Ces textes traitent de thèmes multiples : les relations que la violence entretient avec la sphère publique, les droits humains, la justice post-conflictuelle, le réalisme, les mouvements antiglobalisation et le concept approprié pour penser la société civile internationale émergente. Fidèles en cela à leur vocation de pionnier, ils cherchent tous à montrer comment la pensée d'Arendt peut être féconde pour qui réfléchit aux relations internationales. Leur grand mérite est de contraindre le lecteur à s'interroger sur les présupposés structurels implicites des théoriciens des relations internationales. Si Arendt peut être une interlocutrice de choix pour ces derniers, c'est précisément parce qu'elle remet en question les certitudes des réalistes, des libéraux, de l'école de la théorie critique et de leurs épigones. En ce sens, on peut dire que ces textes se rejoignent également dans leurs effets car ils mettent en lumière deux zones d'ombre des théoriciens des relations internationales : leur parti pris en faveur du réalisme et de l'internationalisme libéral et leur faible niveau de raisonnement moral.

Le réalisme et l'internationalisme libéral en question

Patricia Owens examine la troublante apologie de la violence à laquelle ont donné lieu les guerres « humanitaires » des années quatre-vingt-dix et la guerre au terrorisme qui a fait suite aux attentats de septembre 2001. On savait déjà que l'internationalisme libéral avait servi à légitimer de

telles pratiques. Owens se demande pourquoi la théorie de la démocratie délibérative d'Habermas leur a également fourni une caution théorique. La raison fondamentale se trouve dans la relation structurelle que la notion de sphère publique entretient avec la violence dans l'œuvre d'Habermas et surtout, faut-il ajouter, dans celles de ses continuateurs dans le domaine des relations internationales. Celui-ci soutient que l'écart entre la souveraineté de l'État et les nouveaux lieux de pouvoir à l'ère de la globalisation nous oblige à réviser « *our notions of rights and governance, conceptions of the "public" and justifications for the use of force* ». Mais parce que ses successeurs identifient les régimes pacifiques libéraux au discours communicationnel et le reste du monde au domaine hobbesien de la guerre de tous contre tous, ils sont conduits à négliger le rôle de l'Occident dans la production de la violence. La guerre humanitaire est alors le nom qu'ils donnent à la rationalisation de cette violence structurelle. Par contraste, Arendt a reconnu le lien entre l'émergence de la sphère publique bourgeoise et la montée de l'impérialisme et elle n'a jamais cru que les disputes se réglaient uniquement par des moyens rationnels. De plus, son analyse distingue le pouvoir et la violence de même que la légitimation de la justification. Il appert ainsi que si elles peuvent être justifiées, les interprétations de la guerre « humanitaire » inspirées de l'école de la théorie critique, notamment celle du Kosovo, ne peuvent jamais être légitimes¹. Owens n'a aucun mal à dégager ensuite toutes les implications de ce constat aussi bien pour la thèse d'Habermas que pour celle d'Arendt.

Andrew Schaap explore pour sa part la pertinence de la conception arendtienne du pardon politique à la lumière des tentatives récentes de la communauté internationale de promouvoir la réconciliation dans les régimes en transition vers la démocratie. Sa thèse est que le fondement du pardon n'est ni la nécessité, comme le voudraient les réalistes, ni la raison, comme le souhaiteraient les libéraux, mais plutôt la « natalité » de l'autre et la fragilité du monde qui en découle. Cette interprétation des fondements politiques du pardon, dont on trouvera une appréciation détaillée ailleurs dans les pages de ce dossier, commande son examen de la relation entre l'amnistie et le pardon et des travaux de la Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud.

Dans un essai magistral, Douglas Klusmeyer relève le défi passionnant de comparer la pensée d'Arendt à celle de ses « contemporains réalistes », Hans

Morgenthau et George F. Kennan. Les théoriciens affiliés à cette école de pensée aiment croire qu'ils sont en phase avec leur époque. Klusmeyer les prend au mot et examine la répercussion de l'Holocauste dans leurs pensées respectives. Il en ressort que ni Morgenthau ni Kennan n'ont accordé une grande place à cet événement dans leur conception de la politique internationale alors que Arendt en a fait le pivot de sa réflexion. De cette divergence de vue fondamentale procède leur différence d'appréciation des droits de l'homme, leur conception du pouvoir, leur critère de jugement moral et, pour finir, leur conception de la responsabilité individuelle et collective. Comment rendre compte d'un tel écart? Klusmeyer l'explique en partie par des raisons méthodologiques au nombre desquelles il faut compter, entre autres, l'empressement des réalistes à considérer la violence comme une caractéristique normale des relations internationales, leur volonté d'aborder la politique du point de vue des grands de ce monde et leur valorisation exclusive de l'intérêt national. Les autres points de désaccord font pareillement l'objet d'une analyse tout en nuances et au final, la pensée d'Arendt paraît dotée d'une profondeur morale et d'une portée critique qui fait défaut aux réalistes.

Démocratie, justice et responsabilité

Bridget Cotter se livre quant à elle à une minutieuse exégèse du « droit d'avoir des droits » dans son étude *Origines du totalitarisme*. La thèse d'Arendt est que le problème des réfugiés découle d'un conflit entre l'engagement de défendre et de protéger les droits universels des individus et la revendication de leur propre souveraineté nationale par les États dans le cadre du système international issu du traité de Westphalie. La difficulté ne tient pas seulement au fait que les droits de l'homme sont aliénables et que le sort des réfugiés montre qu'ils dépendent en réalité des droits civils. Elle tient pour beaucoup au fait que la notion même de souveraineté de l'État implique un droit d'exclusion, puisque l'État se réserve le droit de décider qui peut ou non devenir citoyen, ce qui entre manifestement en contradiction avec la dimension universelle des droits de l'homme. La démonstration d'Arendt s'appuie sur des exemples tirés de la pratique des États européens avant la Deuxième Guerre mondiale, et la solution qu'elle propose, un droit à la citoyenneté, un droit d'avoir des droits, passé par la communauté internationale. On pourrait croire que l'émergence d'un régime international des droits humains après 1948 a relégué son analyse aux oubliettes. Mais Cotter montre que la contradiction persiste, le plus inquiétant étant certainement le fait que les démocraties libérales ont elles-mêmes commencé à limiter les droits des citoyens à la suite des attentats du 11 septembre 2001 au nom de la sécurité nationale².

Anthony F. Lang se penche sur la relation entre la gouvernance globale et l'action pour soutenir que les mouvements de protestation de Seattle ont créé quelque chose qui s'apparente aux conseils révolutionnaires d'Arendt. Parce que dans ces espaces, l'action politique est conçue comme ayant un effet à long terme, il y voit une médiation possible pour remédier au déficit démocratique des institutions internationales. Enfin, John Williams, dans un essai très audacieux, utilise le concept arendtien d'entre-deux pour montrer qu'on peut penser la société civile globale autrement que d'un point de vue libéral cosmopolitique. Dans leur conclusion, les éditeurs soulignent, à juste titre, que le concept d'action arendtien pourrait encore servir à étayer un droit à la gouvernance démocratique et qu'en matière de justice, les textes d'Arendt sur la responsabilité sont toujours d'actualité. Ils rappellent que les individus ne peuvent jamais se détacher de ce que font leur gouvernement, ce qui, dans le contexte de la guerre en Irak, a des implications très nettes pour chacun d'entre nous.

Est-ce à dire que la philosophie politique d'Arendt est la solution aux maux qui affligent présentement les relations internationales? Certainement pas. Une telle manière de penser serait profondément étrangère à l'esprit même de la philosophie d'Arendt et elle inscrirait la démarche des auteurs dans une logique de la domination. Ce que ces derniers ont tenté de faire est moins de chercher à résoudre les problèmes actuels des relations internationales que de nous inciter à y réfléchir de manière différente. Et de ce point de vue, force nous est de conclure qu'ils ont parfaitement atteint leur objectif. ●

1. Iris Marion Young avait soutenu une thèse similaire dans un article intitulé « Power, Violence and Legitimacy : A Reading of Hannah Arendt in the Age of Police Brutality and Humanitarian Intervention », Minow, M., (ed.) *Breaking the Cycle of Hatred : Memory, Law and Repair*, Princeton, Princeton University Press, 2002, pp. 260-283. Mais, comme le souligne Owens dans l'appareil critique de son texte, Young n'était pas allée jusqu'à remettre en question le bien-fondé de la motivation humanitaire de l'OTAN au Kosovo. Le lecteur intéressé à approfondir cette discussion pourra consulter le livre à paraître d'Owens, *The Humanitarian Condition : Politics, Military Intervention and Hannah Arendt*, Oxford University Press.
2. Sur le même sujet, on pourra également consulter : Benhabib, S., *The Rights of Others*, New York, Cambridge University Press, 2004.

Julie-Andrée T., **Sans titre**
Bone's Festival, Berne, Suisse (2005)
photo : Inconnu

